



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°229 du mardi 17 mars 2020

INFORMATIONS SPECIALES COVID19

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation** pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

L'attestation nécessaire pour circuler est disponible sur [h http://www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

Un modèle est joint à la feuille d'information, vous pouvez le recopier sur papier libre.

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000.

DISPOSITIONS SPECIALES :

Des masques FFP2 et du gel hydro-alcoolique a été mis à disposition des agents de la commune et des enseignantes pour assurer leur service. Une organisation spécifique a été déployée pour la circonstance.

Le numéro d'urgence de la mairie 06 75 75 72 68 est mis à disposition des personnes fragiles et isolées.

SECRETARIAT DE MAIRIE :

L'accueil du public est fermé. Une permanence téléphonique est assurée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Vous pouvez également joindre le secrétariat par courriel.

La réception du public se fera en fonction de la nécessité impérieuse et de l'urgence de la situation.

Mairie 61 rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE

Tél : 05.45.20.61.60 Fax : 09.72.31.00.94

Internet : www.aussac-vadalle.fr

Courriel : mairie@aussac-vadalle.f

ECOLEES :

Dès lundi 16 mars nous avons mis en place avec la directrice de l'école de Vadalle le service d'accueil pour les enfants des professionnels de santé sans solution de garde.

En collaboration avec les communes d'Anais et de Tourriers nous avons organisé à l'école d'Anais pour ces enfants un accueil de 07h00 à 19h00 avec la participation des enseignantes pour les temps scolaires.

Liste des catégories des professionnels concernés

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie** des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Les parents et les enfants seront accueillis dès lors qu'ils présenteront la carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur. S'agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les ARS (Agence Régionale de Santé), il conviendra de présenter une attestation de l'ARS.

Il faut que les parents prennent contact avec la directrice d'école où est scolarisé leur enfant. Vous pouvez contacter l'école de Vadalle au **05 45 20 68 39** ou l'école d'Anais **05 45 20 66 94** ou l'école de Tourriers **05 45 20 62 34**.

EPICERIE :

Nous avons dès dimanche 15 mars fourni au gérant de l'épicerie des masques FFP2 pour lui permettre d'assurer en toute sécurité les livraisons de produits alimentaires aux personnes fragiles.

CALITOM :

Toutes les déchèteries de Calitom sont fermées depuis le lundi 16 mars 12h00.
A ce jour le ramassage des déchets est maintenu.

Vous pouvez suivre l'actualité de Calitom sur <https://www.calitom.com>

Rassemblements de personnes :

Tous les rassemblements étant interdits la cérémonie du 19 mars pour le souvenir et le recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc est annulée.